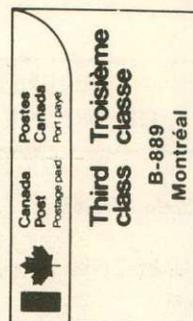




nouvelles csn

Numéro 24

semaine du 28 mars au 3 avril 1979



REJET SANS EQUIVOQUE DES OFFRES PATRONALES AU MAGASIN COOP DE TROIS-PISTOLES – Réunis en assemblée générale le 13 mars dernier, les membres du syndicat des employés du magasin COOP de Trois-Pistoles ont rejeté unanimement par scrutin secret les dernières offres patronales. Ils ont également donné mandat au comité de négociation, toujours unanimement, de déclencher la grève au moment opportun. Par ses offres, l'employeur ne reconnaît que douze employés réguliers sur 28 et n'accorde aucune importance aux employés à temps partiel même s'ils sont plus nombreux que les employés à temps complet.

IMPASSE DANS LES NEGOCIATIONS DU TRUST GENERAL DU CANADA

Les 23 employés de la succursale de Québec du Trust général du Québec font face à une impasse pour ce qui est du renouvellement de leur convention collective qui est échue le 31 décembre 1978. Lors d'une assemblée générale tenue le 29 janvier, les employés ont voté majoritairement pour le recours à la grève en temps et lieu puisque la partie patronale ne semble pas disposée à négocier de bonne foi. Depuis le 13 novembre dernier, il y a eu quatre séances de négociation et cinq séances de conciliation infructueuses. L'employeur tient peut-être à renouveler le stratagème qui, lors de la négociation de la dernière convention collective, avait mené à 15 mois de grève et un boycottage très efficace du Trust General! Qui sait?

Montréal, le 19 mars 1979 – **AU SOMMET NOUS AVONS FAIT AVANCER LE DEBAT SUR NOS REVENDICATIONS** – Le président de la CSN Norbert Rodrigue a réitéré aujourd'hui en conférence de presse la position déjà adoptée à la fin du Sommet économique de Montebello à l'effet que notre centrale ne participera plus à de telles sommets à moins que le gouvernement ne mette fin aux activités d'infiltration et d'espionnage de la police dans les syndicats. "Nous considérons indécent d'inviter des organisations syndicales démocratiques à la discussion et, en même temps, faire espionner, fichier et infiltrer ces organisations par la police", a déclaré Norbert Rodrigue.

De même, ce dernier ajoutait que la direction de la CSN évaluerait la pertinence de recommander ou non aux instances la participation à un prochain sommet en tenant compte des suites qui auront été données aux revendications les plus pressantes présentées à Montebello.

Dressant un bilan de la participation de la CSN au Sommet qui s'est tenu la semaine dernière, le président a déclaré que "notre participation active a permis de faire avancer le débat sur des revendications que nous jugeons majeures, en particulier la condition féminine, la transparence économique, la création d'une Caisse de stabilisation de l'emploi et l'accès au syndicalisme".

Après le Sommet, a conclu le président de la CSN, le gouvernement sait où il doit agir rapidement.

Québec, le 20 mars 1979 – LE FRONT COMMUN FTQ-CEQ-CSN RECOIT LES PROPOSITIONS SALARIALES DE L'ETAT

– Le Front commun recevait hier les propositions salariales du Conseil du Trésor pour le secteur de l'éducation et il n'entend pas les commenter avant de procéder à une analyse exhaustive de ces offres. Toutefois, il est clair que si les offres du gouvernement correspondent aux intentions qu'il énonçait lors du discours inaugural, l'écart qui sépare les propositions gouvernementales des demandes syndicales est sûrement substantiel. Les demandes formulées par le Front commun correspondent à une hausse du pouvoir d'achat de 4%, ce qui est équivalent au taux moyen de l'accroissement de la richesse collective au Québec depuis trois ans.

AGENDA DU MOUVEMENT

Congrès du CCSNM

18-19-20-21-22 avril au Sheraton-Mt-Royal.

Spectacle du 1^{er} anniversaire du Syndicat de la musique du Québec

- le 30 mars à Montréal, 20h, sous-sol de l'église Notre-Dame du Rosaire
- le 2 avril à Hull, 20h 30 au Cégep de l'Outaouais.

FNC

7^e congrès, 27-28-29 avril.

Métallurgie

29-30 mars : Réunion de l'exécutif et des salariés.

ACCREDITATION DES EMPLOYÉS DE GARAGE RAYGO DE LA PRÉSENTATION — Le syndicat des employés de garage de Saint-Hyacinthe a été agréablement surpris d'apprendre qu'il a été accrédité pour représenter les 32 employés du garage Raygo. L'employeur avait tout mis en oeuvre pour faire avorter le projet de syndicalisation, de l'intimidation à la mise à pied pour activité syndicale, en passant par une tentative de fondation d'un syndicat de boutique.

GREVE TERMINEE CHEZ TRANSPORT DAVID ROEITAILLE DE CAP ROUGE — Lors d'une assemblée générale tenue le lundi 19 mars, les employés de Transport Robitaille de Cap-Rouge ont majoritairement accepté les offres patronales en vue de la conclusion de la convention collective qui prend effet le 1^{er} septembre 1978. Ils sont rentrés au travail dès le 20 mars avec une convention de trois ans qui leur permet de rejoindre leurs confrères syndiqués de la région de Québec pour les avantages sociaux, les clauses normatives et salariales.

Montebello, le 16 mars 1979 — **IL FAUT FACILITER L'ACCES AU SYNDICALISME** — "Le gouvernement ne doit pas attendre le consentement des employeurs avant de prendre des mesures concrètes visant à faciliter l'accès au syndicalisme pour les travailleurs qui le désirent", a déclaré Norbert Rodrigue.

Parmi les mesures qui pourraient être prises à court terme et qui ne demandent que des aménagements mineurs au Code du Travail, il a signalé le statu quo ante, c'est-à-dire l'interdiction pour un employeur de congédier ou de prendre des mesures répressives sans l'accord du commissaire du Travail, en période d'organisation; la liste des employés que l'employeur devrait être tenu de fournir à une centrale syndicale reconnue; la priorité à donner à la première requête en accrédition; l'abolition de l'utilisation des injonctions dans les conflits de travail.

La CSN a également soutenu le principe de l'accrédition multipatronale, dans la mesure où ce principe respectera les syndicats existants et assurera la démocratie syndicale.

Montebello, le 15 mars 1979 — **LA CSN MET DE L'AVANT LES REVENDICATIONS DES FEMMES** — Dès sa première intervention dans le débat général sur les ressources humaines, le président Norbert Rodrigue a exposé la situation faite aux femmes, dénonçant la discrimination faite à leur endroit. "Il y a au Québec des centaines d'employeurs qui méprisent les femmes parce qu'elles sont des femmes. Des employeurs qui entretiennent le mythe de l'infériorité des femmes parce que ça leur rapporte en économies au niveau des salaires. Et le gouvernement, à ce chapitre, est coupable de la même discrimination", a dit Norbert Rodrigue. Intervenant dans le débat, la vice-présidente Gisèle Cartier devait déclarer que l'époque des études est révolue et qu'il faut passer à l'action. "Dans ses offres à ses employés, le gouvernement fera la preuve de son sérieux sur cette question", a-t-elle ajouté.

Montebello, le 15 mars 1979 — **LA CSN RECLAME LA CREATION D'UNE CAISSE DE STABILISATION DE L'EMPLOI** — Parce que 80 071 travailleurs ont perdu leurs emplois depuis avril 1975 à cause de 1 229 fermetures d'entreprises ou mises à pied collectives, la CSN a de nouveau réclaté au Sommet la création d'une Caisse de stabilisation de l'emploi. La CSN met de l'avant cette revendication depuis plus de deux ans.

Expliquant le fonctionnement d'un tel organisme, Norbert Rodrigue soulignait que la Caisse pourrait surveiller l'évolution des compagnies, détecter les entreprises en difficultés, faire enquête sur leurs déficiences et formuler des recommandations. Elle pourrait aussi superviser l'utilisation des subventions et voir à ce qu'elles assurent vraiment la création ou le maintien de l'emploi.

A même les fonds amassés chez les employeurs à l'aide d'une cotisation basée sur le nombre d'heures / hommes travaillées, cette Caisse pourrait assurer 100% de leurs revenus aux travailleurs mis à pied durant la première année, et 50% pour les deux années suivantes.

Québec, le 15 mars 1979 – LA CTCUQ EST RESPONSABLE DE LA MEFIANCE DES CITOYENS ENVERS LE TRANSPORT EN COMMUN – Un regroupement syndical de la CSN, de la FTQ et de la CEQ de la région de Québec ainsi qu'une dizaine de groupes populaires ce sont joints pour dénoncer la situation qui prévaut dans le transport en commun à Québec.

Ce regroupement extraordinaire vise principalement à éclaircir la situation en ce qui concerne les responsabilités pour le conflit qui prive les 120 000 usagers du transport en commun et les 502 chauffeurs de la CTCUQ.

Le regroupement syndical et populaire qui dit blâmer sévèrement l'attitude irresponsable et méprisante de la CTCUQ approuve et et appuie entièrement l'attitude des chauffeurs en raison des dispositions carrément anti-syndicales et anti-travailleurs de la direction. Il semble bien que la position des dirigeants de la Commission de transport soit défavorable à une véritable politique du transport en commun puisqu'en entretenant la méfiance du public envers l'usage des transports en commun, la CTCUQ souscrit à la politique municipale qui semble privilégier le béton et les autoroutes plutôt que le transport en commun. Rappelons que les conducteurs d'autobus sont en grève depuis le vendredi 19 janvier pour l'obtention d'une convention collective décente. Les offres patronales, notamment au chapitre du temps partiel, sont totalement insatisfaisantes.

Montebello, jeudi 15 mars 1979 – MANIFESTATION DE GREVISTES DE LA CSN EN CE DEUXIEME SOMMET ECONOMIQUE – Lors de la deuxième journée du Sommet, 150 grévistes affiliés à la CSN dans la région de Montréal se sont rendus à Montebello. Ils ont dénoncé les articles de la Loi 45 qui touchent les briseurs de grève et revendiquent une vraie loi anti-briseurs de grève qui sera efficace et applicable. Actuellement, 8 syndicats de la région de Montréal sont aux prises avec des briseurs de grève : ce sont les syndicats de Nacan, de Classic Bookshop, de Gattuso, de Verdun, des services ménager Roy, de Charlevoix-Boyer et de Commonwealth Plywood. Les travailleurs de Kruger-Turcot et d'Uniroyal étaient également présents, ce qui porte à 2 300 le nombre de grévistes de la région de Montréal représentés à cette manifestation. Selon les manifestants, rien n'empêche, dans cette loi, un employeur d'engager des "scabs". Au contraire, la Loi 45 "permet, légalise et encourage le travail des scabs". Les travailleurs de Nacan en savent quelque chose : en grève depuis le 23 juin 1978, ils sont pris dans un labyrinthe judiciaire pour un procès anti-scabs qui a maintenant huit mois, ce qui perpétue le travail des cadres-briseurs de grève qui sont Québécois ou étrangers. Le syndicat affirme qu'il n'y a aucun moyen de contrôler le statut de cadre et d'empêcher la production.

Drummondville, le 20 mars 1979 – PRES DE 140 EMPLOYES DE GARAGE EN LOCK-OUT – Près de 140 employés de 9 garages de la région de Drummondville sont en lock-out depuis le 12 février dernier. Ils réclament la parité salariale avec les régions avoisinantes, tel Granby, Sherbrooke, etc... La partie patronale, qui a recours aux lutteurs Dumont, refuse de donner cette parité même si les consommateurs payent \$22 l'heure comme dans les autres régions.

Vendredi, 20 mars – REOUVERTURE DE L'USINE VALCO METAL APRES VINGT MOIS LUTTE – Le syndicat des 20 travailleurs de la Compagnie Valco Metal de Trois-Rivières chante victoire à la suite d'un arrêt de travail de vingt mois qui vient d'aboutir par la signature d'une convention collective. Les deux gains fondamentaux de la nouvelle convention sont l'interdiction aux cadres et contremaîtres d'effectuer le travail des salariés et l'interdiction pour l'employeur d'accorder des contrats à forfait. De plus, les améliorations aux chapitres du salaire, des activités syndicales, des mesures disciplinaires, des jours fériés, etc. sont intéressantes.

VOTE D'ALLEGANCE SYNDICALE A LA CONSTRUCTION

— M. Yvon Doucet de la Fédération nationale des syndicats du bois et du bâtiment tient à vous rappeler que le vote d'allégeance syndicale dans le secteur de la construction est en cours. Il est impérieux d'inciter les membres à renouveler leur allégeance à la CSN et d'encourager les autres travailleurs de la construction à devenir membres. Il y va de notre intérêt. Nous vous rappelons également que deux agents de l'Office de la construction du Québec (OCQ) sont disponibles pour donner des renseignements fort utiles en ce qui concerne les avantages sociaux.

LES PROFESSEURS DU CEGEP SAINT-JEAN-SUR-LE-RICHELIEU :

REGLEMENT DU CONFLIT – Le samedi 17 mars, le syndicat des professeurs du Cégep Saint-Jean obtenait gain de cause pour l'ensemble de ses revendications dans le conflit au sujet de la permanence de seize enseignants. L'administration avait essayé de modifier à la dernière minute les mécanismes habituels d'obtention de la permanence d'emploi, ce qui avait incité les professeurs à déclencher la grève le 12 mars dernier.

POUR
notre santé-sécurité
revendiquons
l'élimination du danger
à la source

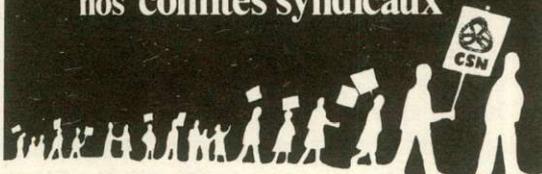
Le droit individuel et collectif d'arrêter de travailler en cas de danger, sans pénalité.

Le droit pour le syndicat d'enquêter sur toutes conditions de travail, indépendamment du patron.

Le droit à la pleine garantie d'emploi et de salaire en cas d'accident ou de maladie du travail.

Le droit au médecin de son choix et au paiement de la compensation sur la base de son diagnostic.

BÂTISSONS
nos comités syndicaux



CONTRE
la collaboration avec ceux
qui nous empoisonnent, qui
nous blessent, nous mutilent
et nous tuent



Montreal : (514) 286-2121 Québec : (418) 524-5171

Une série d'affiches et de collants portant sur la sécurité et la santé au travail sont disponibles à la CSN. S'adresser au service politique de la CSN, 1001 St-Denis, Montréal, téléphone 286-2171.

Québec, le 20 mars 1979 — **LA DEMANDE DES CONGES PARENTAUX DU FRONT COMMUN : UNE DEMANDE FONDAMENTALE ET SOCIALE** — Maintenant que le congé de maternité a été acquis pour tous grâce au Front commun de 1976, le Front commun FTQ-CEQ-CSN s'attaque aux congés-parentaux en étant bien conscient du fait que ses gains seront ceux de toute la population.

Les membres du Front commun réclament donc un véritable congé de maternité de 20 semaines, congé qui pourrait être pris à la date choisie par la salariée et qui pourrait être prolongé en un congé sans solde d'une ou deux autres années, sans perte des droits relatifs à l'emploi. Il est bien entendu que ce congé sans solde est un congé parental qui pourrait être pris aussi bien par la mère que par le père. Le Front commun revendique également le droit à l'absence pour visites prénatales médicales et une protection adéquate des travailleuses enceintes en cas de maladies infectieuses ou de radiations nocives.

ALCAN : LA CSN GAGNANTE DU MARAUDAGE — La lutte entreprise par la coalition FSSA-métallos pour l'accréditation du syndicat des employés du chemin de fer Roberval-Saguenay (Alcan) n'a pas porté fruit; elle a tout simplement retardé les négociations pour le renouvellement de la convention collective. Malgré la malhonnêteté du harcèlement, les travailleurs ont su résister et ils n'en sont que plus fort face aux négociations qui viennent.

LOCK-OUT CHEZ SPACE COLOR ET VENTURE CARPET A DRUMMONDVILL — Les 70 travailleurs de Space Color et les 130 travailleurs de Venture Carpet sont en lock-out depuis vendredi matin le 16 mars. Ces deux syndicats sont affiliés au secteur textile chaussure et vêtement de la CSN et le droit de grève était acquis depuis le 28 février dernier. L'administration des deux usines a déjà montré sa bonne foi en retenant les "services" de l'agence de fiers-à-bras T.S.S. de Thetford, agence qui a dans son personnel les frères Dumont, lutteurs tristement connus.

MENACE DE DEBRAYAGE DES EMPLOYÉS DE L'AIDE JURIDIQUE — Les 8 syndicats CSN des 300 employés de bureau du service de l'aide juridique menacent de débrayer sous peu si le gouvernement ne se décide pas rapidement à négocier sérieusement. Ce débrayage qui aurait pour effet de paralyser complètement l'aide juridique aurait pour objectif de protester contre la lenteur et l'inefficacité des négociations qui sont entreprises depuis avril 1978. Le syndicat CSN proteste également contre les pratiques discriminatoires du gouvernement qui touchent particulièrement les employés de l'aide juridique.

nouvelles csn est un hebdomadaire d'information et de liaison publié par le service de l'information de la CSN, 1001 rue St-Denis, Montréal H1X 3J1. Responsable : Jacques Gauthier ; Composition : Composition solidaire ; Impression : les Ateliers de la CSN.

